

Article 21 du Règlement

environ la moitié de leurs récoltes sous la neige. Bien qu'une partie des grains laissés pendant l'hiver pourra être récupérée, il y aura des pertes considérables, tant du point de vue de la quantité que de celui de la qualité. Oui, ils avaient la possibilité de souscrire une assurance-récolte, mais les agriculteurs du nord-est de la Saskatchewan, qui ont été inondés l'année dernière, l'avaient également, et pourtant, ils ont reçu des paiements compensatoires. Lorsque le nord-est de la Saskatchewan a été inondé, les conservateurs, qui étaient alors dans l'opposition, ont réclamé que l'on déclare la zone sinistrée et déclaré que c'est ce qu'ils feraient s'ils étaient au gouvernement.

Pourtant, c'est aux gouvernements provinciaux qu'il appartient de déclarer une zone sinistrée. En raison de la géographie particulière de la région de la rivière de la Paix, les provinces de Colombie-Britannique et d'Alberta doivent agir de concert. Pourquoi ces deux gouvernements ne présentent-ils pas conjointement une demande au gouvernement fédéral pour que la région de la rivière de la Paix soit déclarée zone sinistrée? Qu'attendent-ils? Peut-être d'autres élections. C'est ce qu'il a fallu pour venir en aide aux fermiers inondés de la Saskatchewan. Il est temps que ces gouvernements assument leurs responsabilités vis-à-vis des agriculteurs en difficulté. Quel est l'avantage d'avoir des gouvernements conservateurs à Ottawa, à Edmonton et à Victoria s'ils ne s'entendent que pour ne rien faire?

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**L'ABSENCE DE SERVICE À UN CENTRE MÉDICAL**

M. Gerry Weiner (Dollard): Monsieur le Président, des déclarations récentes ont donné l'impression que l'accord conclu entre Postes Canada et son syndicat garantit aux Canadiens la distribution du courrier.

Pourtant, toute circonscription du pays a des Canadiens qui n'ont pas droit aux services de la poste. Postes Canada a fait une chose qu'aucun autre organisme ne peut faire légalement. Il a créé des citoyens canadiens de deuxième classe, et cela parce qu'ils ont investi dans l'avenir de ce pays et qu'ils ont acheté une nouvelle maison. Est-ce une façon de traiter les Canadiens qui croient à l'avenir?

La situation est telle qu'un nouveau centre médical de ma circonscription ne peut pas recevoir de courrier, alors que les deux bâtiments de chaque côté en reçoivent. Il y a là 35 médecins, plus une nouvelle clinique pour enfants, qui ne peuvent pas bénéficier des services postaux. Les tests sanguins sont livrés par les patients en personne. Pourquoi? Parce que le bureau de poste les marque «retour à l'expéditeur» et ne les livre pas à cet immeuble.

Ce genre de comportement, de la part d'une société de la Couronne, ne peut plus être toléré. Je prie les députés de faire pression sur cette société de la Couronne de sorte qu'elle ne fasse plus deux catégories de Canadiens et que nous ayons tous droit également aux services de la poste, qui sont payés par tous les contribuables.

[Français]

L'HABITATION**LES SUBVENTIONS AYANT TRAIT À LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS RELIÉS AUX COOPÉRATIVES D'HABITATION**

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, la semaine dernière des représentants des coopératives d'habitation de la région de l'île de Montréal, des représentants des groupes des ressources techniques dans le domaine du logement social et des représentants des coopératives d'habitation du Canada occupaient le bureau du député de la circonscription de Verdun-Saint-Paul (M. Chartrand) afin de signaler leur désaccord à l'endroit du ministre responsable de l'habitation au Canada au sujet d'une possibilité de décider d'abolir le programme de subventions aux restaurations de logements reliés aux coopératives d'habitation.

Monsieur le Président, si les députés de cette Chambre prennent cette décision, ils risquent, premièrement, de faire mourir les coopératives d'habitation, et, deuxièmement, d'avoir une hausse des coûts des loyers assez importante pour le domaine du logement social. J'invite donc tous les députés de cette Chambre à sensibiliser le ministre responsable de l'habitation...

Mme Coppins: Il n'écoute pas!

M. Malépart: ... qui n'écoute pas... de ne pas intervenir dans ce domaine-là, de maintenir les budgets qui sont présentement alloués et d'aller voir le ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) pour lui emprunter cinq millions de la décision stupide qu'il a prise d'envoyer 100 millions pour que des militaires s'en aillent en Europe.

* * *

[Traduction]

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL**LA REQUÊTE PRÉSENTÉE À LA COUR FÉDÉRALE—
L'INTERVENTION DU SOUS-MINISTRE**

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, le Parlement a un nouveau champion. Ce n'est pas un député dûment élu à la Chambre des communes ni même un sénateur nommé à notre malveillante chambre haute. Notre protecteur est un bureaucrate, pis encore, un homme de loi. Il s'agit du sous-ministre associé de la Justice, Ian Binnie. Ce dernier a exhorté la Cour fédérale du Canada à rejeter la requête du vérificateur général. Kenneth Dye, a-t-il dit, a pris la tête d'une opposition extra-parlementaire non élue. Le vérificateur général n'a pas besoin de moi pour défendre ses démarches concernant l'acquisition de Petrofina par Petro-Canada contre ces critiques étranges et arrogantes, mais j'ai un message à livrer à M. Binnie. A peu près tous ceux qui ont la moindre intégrité politique appuient le vérificateur général dans sa recherche de la vérité. La seule réserve à faire consiste à savoir si son enquête devrait s'étendre dans l'intérêt public aux domaines protégés par le secret d'office.

Il y a un équilibre délicat à observer entre le droit qu'a le public de savoir et la nécessité de protéger le caractère confidentiel des délibérations du cabinet. M. Binnie n'aide pas à prendre des décisions judicieuses quand il se livre à une attaque personnelle et brouille les cartes. La véritable victime des invectives choquantes de M. Binnie n'est pas le vérificateur général ni le Parlement, mais le système judiciaire.